



Formation professionnelle de niveau 3
BPA

Travaux des Aménagements Paysagers



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- **DUREE**
884 heures en centre et
210 heures en entreprise
- **LIEUX**
Domaine et centre de formation du
merle, route d'Arles à Salon de
Provence
- **DATE DE SESSION**
Du 14 février au 20 octobre 2022
- **TARIF**
11934 € pour un parcours complet
Nous consulter pour les parcours
partiels
- **EFFECTIF**
De 9 à 14 personnes maximum
- **ACCESSIBILITE**
Référénte handicap Aurore VAL
cfppa.st-remy@educagri.fr
- **DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**
De 1 à 2 mois (si financement)
- **CONTACT**
Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr
- **TAUX DE SATISFACTION**
100 % en 2021

OBJECTIFS

Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
Utiliser les matériaux, matériels et équipements sur les chantiers de paysage
Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
S'adapter à des enjeux professionnels locaux

CONTENU

Des blocs de compétences professionnelles :

- Techniques d'entretien paysager
- Techniques de création paysagère
- Maintenance des matériels et des équipements
- Adaptation à des enjeux professionnels locaux
- Gestion d'une activité et droit du travail

Des modules spécifiques :

- Soutien personnalisé à la formation
- Techniques de recherche d'emploi (TRE)
- Certificat Sauveteur Secouriste du travail (SST)
- Conduite de petits engins de chantier (délivrance ACES, valant CACES sous conditions)

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel, en s'appuyant sur la dynamique de groupe et des méthodes actives.

Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition de la formation :

- ✓ Sur l'établissement : atelier de maintenance, plateforme technique, exploitation agricole, jardins espaces verts.
- ✓ Conventions de partenariat de chantiers pédagogiques : collectivités locales, associations, etc.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation. Le diplôme est acquis si le/la bénéficiaire a réussi l'ensemble des évaluations.

Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables/blocs de compétence) acquises est conservé à vie.

Les bénéficiaires reçoivent leur plan de formation et d'évaluation (descriptif et dates) en début de parcours.

<https://pa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Nov.2021

CFPPA - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



• CODES

ROME A1203
RNCP 15156
NSF n°214S
Formacode 21046
CPF 240247

• REFERENT FORMATION

Arnaud POINTIER-JACQUET
arnaud.pointier-jacquet@educagri.fr

• CONDITIONS PARTICULIERES

Parcours personnalisé suite a un
positionnement individuel
Stages obligatoires

• ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Plusieurs formatrices et formateurs
sont des professionnels en activité
dans la filière paysage.

Durant la formation les occasions de
rencontrer des professionnels sont
multiples : stages en entreprise,
travaux pratiques et chantiers
pédagogiques, visites techniques
pédagogiques, entretiens de
recrutement, etc.

PUBLIC

Hommes, femmes, adultes, jeunes : motivé.e.s par les emplois en jardin
espaces verts.

Demandeur.se d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. Jeunes suivi.e.s en
Missions Locales ou par le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du
Département.

METIERS VISES

Ouvrier.e qualifié.e en entreprise privée ou en collectivité territoriale.
Personnel qualifié dans des organismes publics ou associatifs, gestionnaires
d'espaces naturels. Services à la personne. Prestataire de service.
Entrepreneur.se du paysage.

PRE-REQUIS

Participer à une information collective suivie d'un entretien de
positionnement (avec test éventuel) au centre de formation et remplir un
dossier d'inscription administratif.

Minimum niveau scolaire de 3^{ème} (savoir lire, écrire et compter).

Apte à utiliser des machines et au port de charges, motivé pour travailler en
extérieur et en équipe .

Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique et
de conduite d'engins.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Demandeur.euse d'emploi, inscrit.e à Pôle Emploi : 2 à 3 semaines avant le
début de la formation pour le parcours complet, donc début septembre.

Statuts salariés : dépôt auprès de l'OPCO du dossier complet, 2 à 4 mois
avant la formation.

Pour les parcours partiels et autres statuts, nous consulter.

FINANCEMENTS

Si vous êtes demandeur.euse d'emploi, ou au RSA, ou suivi.e par une
mission locale, votre candidature peut être étudiée dans le cadre du
Financement AFC du Pôle emploi PACA.

Vous pouvez être orienté.e par un CEP (Conseiller en Evolution
Professionnelle) du Pôle Emploi, de la Mission Locale (- de 26 ans), du Pôle
local pour l'Insertion et l'Emploi (public RSA), du Cap Emploi (public TH), par
le Service Insertion Emploi Jeunesse (SIEJ) du Département.

Si vous êtes salarié.e.s ou particuliers, notamment pour des parcours
partiels, vous pouvez bénéficier du dispositif PRO-A ou du Contrat de
Professionalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF de
transition professionnelle), dans la limite des places réservées.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles - Avenue Edouard Herriot - 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Nov.2021